Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260320-20260061-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA	**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2026**
Date de la convocation 16 MARS 2026	**Délibération n°2026-006**
ELUS EN EXERCICE : 15 **NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13** **NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 15** **VOTES POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**	**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à douze heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme MESNAY Sarah, M. KEMPF Marc, M. MAUGER Yvon, Mme JUGEAU Marie-José, M. HARDOUIN Michel, M. ROUSSELOT Dominique, Mme NAUDIN Anne-France, M. AZOUZE Benjamin, Mme THUILLIER Marie, Mme BAUR Aurélie, Mme BRIERE Maryline, Mme SAMZUN Sandrine, M. DUTEL Pacifique

Absent excusé ayant remis pouvoir :
M. Guy BENAROUCHE a donné pouvoir à M. Michel HARDOUIN
Christophe SAMZUN a donné pouvoir M. Dominique ROUSSELOT

M Pacifique DUTEL a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune est membre ou partenaire de plusieurs organismes extérieurs et qu'il convient de procéder à la désignation des représentants appelés à y siéger ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260320-20260061-DE

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les élus chargés de représenter la commune dans ces différentes instances ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal DÉSIGNE les représentants suivants :

Commissions Communales	Titulaires	Suppléants
Finances	Mme THUILLIER Marie M. Marc KEMPF Mme Aurélie BAUR M. Guy BENAROUCHE M. Pacifique DUTEL Mme Anne France NAUDIN Mme Maryline BRIERE M. Yvon MAUGER Mme Marie-José JUGEAU	
Urbanisme et PLU	M. Pacifique DUTEL Mme Marie THUILLIER Mme Maryline BRIERE M. Yvon MAUGER M. Marc KEMPF Mme Sandrine SAMZUN Mme Aurélie BAUR M. Christophe SAMZUN	
Travaux et Campings	M. Pacifique DUTEL Mme Marie THUILLIER Mme Anne France NAUDIN M. Yvon MAUGER Mme Marie José JUGEAU M. Marc KEMPF M. Benjamin AZOIUZE M. Christophe SAMZUN Mme Sandrine SAMZUN	
Affaires Scolaires	M. Guy BENAROUCHE Mme Aurélie BAUR Mme Sarah MESNAY Mme Sandrine SAMZUN M. Pacifique DUTEL	
Morbihan Energie	M. Marc KEMPF M. Yvon MAUGER	
VIGIPOL	M . Dominique ROUSSELOT	Mme Marie THUILLIER
Vie Economique, Culturelle et Associative	Mme Aurélie BAUR M. Michel HARDOUIN Mme Marie THUILLIER Mme Sarah MESNAY M. Marc KEMPF Mme Sandrine SAMZUN M. Pacifique DUTEL	

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260320-20260061-DE

Elu en charge de la Défense	M. Dominique ROUSSELOT	
Commission d'Appel d'Offres	M. Dominique ROUSSELOT, Président de droit M. Pacifique DUTEL Mme Anne France NAUDIN M. Yvon MAUGER M. Benjamin AZOUZE Mme Marie THUILLIER	M. Marc KEMPF, Mme Sandrine SAMZUN, M. Michel HARDOUIN Représentant du Maire en son absence
Comité Consultatif du CCAS	Mme Aurélie BAUR Mme Sarah MESNAY Mme Marie José JUGEAU M. Marc KEMPF	Membres extérieurs :
Elu Référent Sécurité Routière	M. Michel HARDOUIN	M. Dominique ROUSSELOT
Délégués au CNAS	Collège des Elus : Mme Anne France NAUDIN	Collège des Agents : Mme Stéphanie CHANCLU
Association Les Iles du Ponant	Maire d'office : M. Dominique ROUSSELOT	Suppléant : Mme Marie THUILLIER
Mission Locale du Pays d'Auray	Mme Maryline BRIERE	Mme Sarah MESNAY
CST	Mme Marie THUILLIER Mme Maryline BRIERE	
Lutte contre le Frelon Asiatique	M. Yvon MAUGER	
Comité de Pilotage « Service Mutualisé Vélo »	M. Benjamin AZOUZE M. Michel HARDOUIN	
Tarif insulaire	Mme Aurélie BAUR M. Pacifique DUTEL Mme Maryline BRIERE M. Marc KEMPF Mme Sandrine SAMZUN	

Le Conseil municipal
PRÉCISE que les représentants exerceront leur mandat dans les conditions prévues par les statuts propres à chaque organisme.
AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération aux organismes concernés.

Fait et délibéré à Locmaria, le 20 mars 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE-ILE MORBIHAN

Dominique ROUSSELOT